

REGLEMENT CYCLO-CROSS (Saison 2017-2018)

Préambule : La commission Régionale 59/62 est encore en activité cette saison 2017/2018

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo cross consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>) ; N'hésitez pas à le consulter pour tout point non repris dans ce règlement.

I) Le matériel :

- 1) Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.
- 2) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.
- 3) Les VTT sont tolérés pour les minimes et avant.
- 4) Les épreuves réservées aux minimes compteront pour les quotas championnat VTT et Cyclo cross quelque soit le vélo avec lequel il participe. Par contre, il ne pourra participer au championnat national qu'avec un vélo de cyclo cross ; Les titres départementaux et régionaux seront remis exclusivement aux jeunes ayant participé avec un vélo de cyclo-cross.
- 5) Le changement de roue est autorisé sur l'ensemble du parcours. Pas de changement de roues et de machines entre concurrents.
- 6) LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire). Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.
Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels.

Exceptionnellement, selon la nature du terrain, la commission peut décider d'un changement de vélo durant toute l'épreuve. Cette décision sera annoncée 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

- 7) Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- 8) Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- 9) Le ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (Benjamins et avant).

II) Organisation :

- 1) Les épreuves de cyclo-cross seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories sauf catégories jeunes jusque minimes inclus.
- 2) Les VTT sont interdits lors d'une épreuve de cyclo-cross sauf jusqu'à la catégorie minime incluse.
- 3) Les **Participants Occasionnels** et les non licenciés UFOLEP ne pourront participer qu'aux épreuves VTT s'il y en a une. Les organisateurs ne sont couverts que s'ils prennent une extension de garantie d'assurance pour l'organisation d'un VTT. PO avec certificat médical de moins de 1 an.
- 4) Afin de mettre en valeur tous les jeunes, ceux ci auront une épreuve séparée prévue 45 minutes avant le départ de l'épreuve des seniors ou en fonction des propositions d'horaires ci-après. Une épreuve pour les jeunes appelée **école de**

vélo (poussins, pupilles et benjamins) pourrait éventuellement être organisée avec terrain approprié sans passage de planche. Dans les épreuves jeunes, si un coureur d'une autre fédération remporte l'épreuve, l'organisateur devra obligatoirement récompenser le premier licencié UFOLEP.

- 5) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :
- 12h45 : Cyclo cross école de vélo
 - 13h15 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 14h00 : Cyclo-cross seniors
 - 15h15 : VTT
- Ou
- 12h45 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 13h30 : Cyclo-cross seniors
 - 14h45 : Cyclo cross école de vélo
 - 15h15 : VTT
- Attention : Clôture des engagements : 15 minutes avant le départ**
- 6) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 7) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie (1^o, 2^o puis 3^o catégorie). Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne. Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont avec éventuellement un sas.
- 8) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard et une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution se fera en fonction du classement du challenge de régularité de l'année précédente (dans la mesure où la demande de carton cyclo cross parvienne avant le **22 septembre 2017** et que **l'affiliation club soit enregistrée**) sous la forme suivante :
- Les 20 premiers numéros seront réservés aux 20 premiers du challenge puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations.
- Lors du retrait de ces dossards, une somme de 3 euros (par chèque à l'ordre de la CTD Cycloport) sera demandée. En cas d'oubli lors d'une course, un nouveau dossard sera attribué avec une caution de 10 euros qui sera restituée lors de la remise de celui-ci. **Tout coureur n'ayant pas retiré son dossard avant le 16 octobre 2017 ne pourra prétendre à son numéro de dossard attribué.** Il est cependant demandé aux coureurs de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Tout coureur participant à une épreuve et n'ayant pas signé la feuille d'engagement se verra automatiquement attribué 3 points qui seront comptabilisé pour la montée de catégorie et sera également mis hors course.**
- Tout compétiteur participant à plus de 3 épreuves **se doit** d'acheter sa plaque et dossard qui lui est attribuée à ce moment.
- 9) **La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.**

- 10) En fonction du nombre d'engagés, un maximum de 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne pour la gestion des dossards VTT (si il y a épreuve VTT)
- 11) Dans la mesure du possible, il est demandé aux coureurs de s'inscrire au minimum 3 jours avant l'épreuve afin de faciliter la saisie informatique. A la demande de la commission nationale qui nous propose un calendrier national avec possibilité de s'engager, les engagements sur le site de la commission nationale sont recommandés.
- 12) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.

III) Les circuits :

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin ».

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite. Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas recommandées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire).

Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.

Le concurrent doit assurer seul le changement de roue ou de monture.

Le changement de matériel entre concurrents y compris de roue est interdit

Le changement de roue(s) est autorisé en tout point du parcours.

IV) Durée des épreuves:

Adultes Masculins (1^o, 2^o et 3^o catégorie) : **50 minutes** : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines de plus de 17 ans et 15/16 ans : **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecole de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**
- 9-10 ans : **8 min**
- 11-12 ans : **12 min**

Catégories :

- 2) **Championnats** (national, régional, départemental) : *catégories d'âge*.
 - Féminines 17 à 29 ans
 - Féminines 30 à 39 ans
 - Féminines 40 ans et plus
 - Poussins : moins de 8 ans
 - Pupilles : 9/10 ans
 - Benjamins : 11/12 ans
 - Jeunes 13/14 ans
 - Jeunes 15/16 ans
 - Adultes Masculins 17/19 ans
 - Adultes Masculins 20/29 ans
 - Adultes Masculins 30/39 ans
 - Adultes Masculins 40/49 ans
 - Adultes Masculins 50/59 ans
 - Adultes Masculins 60 ans et plus

Doubles affiliations : Tout coureur doublement affilié doit être en concordance avec le règlement national cyclo cross fiches N°11 à 15 disponible sur le site régional et national.

- 3) **Autres épreuves :** trois catégories de niveau distinctes des catégories « route ». Voir annexe 1 pour la classification des coureurs UFOLEP. La catégorie d'accueil est la **3° catégorie** en générale sauf pour les 1° catégorie route UFOLEP, 2° catégories FSGT qui débiteront en **1° catégorie**. Un PC open et 3° catégorie FFC débitera en **1° catégorie** sans possibilité de descente.
- 4) **Changement de catégorie en cours de saison :**
 - Montée de 3° catégorie en 2° catégorie : **30 points tout comité confondu.**
 - Montée de 2° catégorie en 1° catégorie : **30 points tout comité confondu.**
 - Pour le coureur ayant descendu suite à une demande, il remontera dans la catégorie supérieure **dès qu'il aura atteint 15 points sauf pour les adultes plus de 60 ans qui repartiront avec un quota de 30 points**
- 5) **Supériorité manifeste :**
 - Tout coureur terminant devant le vainqueur de la catégorie supérieur (exemple 3 ° catégorie arrivant avant le vainqueur de la 2° catégorie) sera intégré directement dans la catégorie supérieure.

Barème de points :

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1°	10	1°	5	1°	3
2°	7	Sa place est indiquée sur la carte cyclo sport		Sa place est indiquée sur la carte cyclo sport	
3°	6	2°	0	2°	0
4°	4	3°	0	3°	0
5°	3	4°	0	4°	0
		5°	0	5°	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo sport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport	

V) Challenge des cyclo-crossmen :

1) Challenge individuel :

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

1° catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

2° catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	45	41	37	34	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

3° catégorie et féminines:

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	30	28	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Epreuves cadets – minimes – benjamins - poussins : le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

Rev A: Points Bonus

- Afin de récompenser les licenciés représentant nos départements lors des championnats nationaux, un bonus de points supplémentaire sera attribué comme suit:
 - 1 attribution des points équivalents à une 5^o place dans la catégorie du licencié, à tous les licenciés participants au championnat national **et** à la réception le soir. Ce bonus sera divisé par 2 s'il ne participe pas à la réception.
 - 2 un bonus supplémentaire de la moitié des points sera également attribué à ces mêmes personnes s'ils participent aux 2 réceptions.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge
- Le championnat régional et les championnats départementaux se déroulant par catégories d'âge, ne compte pas dans le challenge sauf pour les jeunes.
- Les cyclo-cross ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parti du challenge sauf s'ils prennent une date libre ; Cependant, les classements de ces courses sont pris en compte pour la classification.

VI) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à Hersin Coupigny, le 07 Janvier 2018.
- 2) Le championnat départemental Nord se déroulera à Bergues, le Dimanche 17 Décembre 2017.
- 3) Pour participer au podium du championnat NORD ou PAS DE CALAIS, il faut avoir fait et fini au moins 5 épreuves UFOLEP régionales précédant le championnat.
- 4) Pour les jeunes et école de vélo (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 5 courses terminées également avant le championnat.
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs du département.
- 6) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 7) Le coureur souhaitant participer à la répétition de l'épreuve du championnat national aura cette épreuve comptabilisée pour le quota.
- 8) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 9) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTD correspondante à la date limite des engagements.
- 10) Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour les coureurs candidats au championnat national (présence obligatoire).

VII) Championnat régional Haut de France Flandres Artois:

- 1) Le championnat régional se déroulera à VERLINGHEM, le 14 janvier 2018.
- 2) Pour participer au podium du championnat, il faut avoir fait et fini au moins 6 épreuves régionales (sans compté le championnat départemental) et participé au championnat départemental. Ce quota ne pourra pas être revu même en cas d'annulation d'épreuve.
- 3) Les championnats régionaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).
- 4) Pour les jeunes (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 6 courses également avant le championnat + le championnat départemental

- 5) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 6) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 7) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTR à la date limite des engagements.

Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour définir la sélection pour le championnat national (présence obligatoire).

VIII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à LAU BALAGNAS, les 3 et 4 février 2018
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental et régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès de Sylvie DANEL (Pas de Calais) **avant le 11 décembre 2017.**
- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Se porter volontaire par l'intermédiaire de la fiche de candidature téléchargeable sur le site officiel : <http://www.cyclismeufolep5962.fr>
 - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
 - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional) en se référant au challenge de régularité.
 - La fidélité et l'attitude des compétiteurs aux nationaux précédents
 - L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs
 - En cas de dérogation accordée par la commission, le classement d'un championnat sur 2 sera pris en compte.

Exemple : un coureur faisant 4° du championnat régional et 2° de son département dans ce même championnat, ayant une dérogation acceptée par la CTD correspondante, sera classé en 2° position lors de l'inscription au championnat National.

IX) Commission technique de cyclo-cross :

Philippe DROLET (classification des coureurs)

Alain HUART (classification des coureurs, enregistrement vidéo des épreuves)

Alain VICQUELIN (classification des coureurs, calendrier des épreuves, championnat national NORD)

Patrick et Corentin CROMMELINCK (Classification des coureurs, cartons cyclo-cross, changement de catégorie)



Laurent TOURNEMAINE (Classification des coureurs)

Michel CORNELIS (conseiller technique)

Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter ces personnes

X) Présentation obligatoire des licences et des cartons à la signature de la feuille d'engagement

ANNEXE 1 : Catégorie des coureurs UFOLEP Saison 2017-2018

Nota :

- Les noms surlignés en vert sont descendus de catégorie et remontent conformément aux critères cités ci dessus.

1° catégorie	
ANANIE LEO	E S ARQUES CYCLISME
BEAUMONT ROMAIN	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
BENOIT ANTHONY	CERCLE OLYMPIQUE MARCOING
BENOIT JEREMY	CERCLE OLYMPIQUE MARCOING
BENOIT JONATHAN	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
BLANPAIN KEVIN	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
BUGNICOURT CYRIL	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
CARBONNIER QUENTIN	WINGLES PYRAMIDES PASSION VTT
CARPENTIER JEROME	ULTRA VTT MERICOURT
COZZOLINO ROSARIO	VELO CLUB DE HEM
CROMMELINCK CORENTIN	CYCLOS RANDONNEURS LA BASSEE
DARTUS MIKAEL	TEAM BOUSIES
DASSONVILLE SEBASTIEN	LOOS EN GOHELLE
DELIE MORGAN	CYCLOS RANDONNEURS LA BASSEE
DENIS CALDOZ	BAVAY
DUBOIS CHARLES-ANTOINE	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
DURAND DIDIER	BULLY
GOBAILLE FRANCOIS	NOEUX LES MINES
HENNO FABRICE	CYCLO CLUB ORCHIES
KNOCKAERT JULIEN	VERLINGHEM
LAGNEAU PASCAL	TEAM BBL HERGNIES
LAMOUR ALAIN	BRUAY LA BUISSIERE U.S.O. CYCLISME
LEDOUX LAURENT	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
LEFERME DAVID	AVELIN CYCLING TEAM
LEFRANCQ LUDOVIC	CYCLOS RANDONNEURS LA BASSEE
LEGUEUX LAURENT	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
NAMANE STEVE	VELO CLUB UNION HALLUIN
PELLETIER SULLIVAN	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
PETITPREZ CLÉMENT	BAVAY
PRUVOST CLEMENT	AGNY
RIVART ADRIEN	VTT CLUB PONT SUR SAMBRE
ROULY ALEXIS	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
THIBAUT LOUIS	UNION SPORTIVE VALENCIENNES MARL
TISON CEDRIC	ETOILE CYCLISTE LIEU SAINT AMAND

2° catégorie

AINI ISSAM	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
ALBERTINI LUDOVIC	VELO CLUB UNION HALLUIN
ANCEAU JEAN BERNARD	ASSOCIATION CYCLISTE D ETROEUNG
BARTIER SERGE	CAMPHIN
BENOIT KEVIN	CYCLO CLUB BERGUES
BOULANGER DANIEL	TEAM BOUSIES
BURIDON DAVID	ETOILE CYCLISTE FEIGNIES
CABANEL AURELIEN	VELO CLUB DE L ESCAUT ANZIN
CANDAT FABIEN	HAVELUY CYCLO CLUB
CAPILLIEZ PIERRE ALAIN	BRUAY LA BUISSIERE U.S.O. CYCLISME
CATILLON CYRIL	TEAM BOUSIES
CAULIER NICOLAS	CYCLO CLUB BERGUES
CORNELIS MICHEL	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
CROMMELINCK PATRICK	CYCLOS RANDONNEURS LA BASSEE
CSERNAK SYLVAIN	BIACHE ST VAAST VELO CLUB
DECOCK NICOLAS	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
DEHONGHER MATTHIEU	VELO CLUB ARMENTIERES
DELABY QUENTIN	ARQUES
DELOBEL FLORIAN	ARQUES
DEPAEPE CHRISTOPHE	VELO CLUB DE L'ESCAUT ANZIN
DEWAILLY VINCENT	TEAM BE SIX ST AMAND LES EAUX
DROLET PHILIPPE	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
FALDOR REMY	TEAM BOUSIES
FARDOUX DANY	WINGLES PYRAMIDES PASSION VTT
GILLOT VINCENT	UNION SPORTIVE VALENCIENNES MARLY
GODART EDDY	ARTRES
GRATTENOIX JOHNNY	BAPAUME CLUB CYCLISTE
GRIMONPREZ QUENTIN	CYCLO CLUB ORCHIES
HOUDART PHILIPPE	AVELIN CYCLING TEAM
JAKIELA GILLES	TEAM BOUSIES
JUNG PHILIPPE	TEAM BE SIX ST AMAND LES EAUX
KNOCKAERT ROMAIN	CLUB CYCLISTE VERLINGHEM
LALEU DAVID	ETOILE CYCLISTE LIEU SAINT AMAND
LANTHOEN THOMAS	UNION CYCLISTE WATTIGNIES
LEFEBVRE ALAIN	ENTENTE CYCLISTE BERMERAIN
LEFEBVRE TIMOTHE	BERMERAIN
LETUFFE SAMUEL	WAVRIN
LEVAS LAURENT	HARNES VELO CLUB HARNESIEN

MASSET MAXIME	BAVAY
MERCIER DAVID	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
MOURAIN CEDRIC	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
PHILIPPE YANNICK	VELO CLUB DE L ESCAUT ANZIN
PIAT JEREMY	VELO CLUB UNION HALLUIN
PINCHON LAURENT	CYCLO CLUB ORCHIES
RIVART THIERRY	VTT CLUB PONT SUR SAMBRE
ROPPE DIMITRI	UNION VELOCIPEDIQUE FOURMIES
SCOTT MATHIEU	CYCLO CLUB ORCHIES
TOURNEUX MICKAEL	TEAM BOUSIES
TROLET ALEXANDRE	WINGLES PYRAMIDES PASSION VTT

3° catégorie

BENOIT DOMINIQUE	CYCLO CLUB BERGUES
APPLENCOURT GUILLAUME	ETOILE CYCLISTE FEIGNIES
BEAUMONT MAXENCE	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
BERLEMONT MAXENCE	LOOS EN GOHELLE VELO CLUB LOOSSOIS
BERNIER STEPHANE	UNION CYCLISTE CAPELLOISE
BERTHE THOMAS	UNION SPORTIVE VALENCIENNES MARLY
BOITTE LOGAN	BAVAY
BOUCLY BENOIT	VELO CLUB UNION HALLUIN
BOUDIERE EMMANUELLE	VELO CLUB DE L ESCAUT ANZIN
BRIXHE ALAIN	VTT PONT SUR SAMBRE
CAPELLE FRANCKY	ETOILE CYCLISTE TOURCOING
CARDON . DAVID	CYCLO CLUB ORCHIES
CATTAN STEPHANE	CAMPHIN
CIEPLIK BERNARD	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
CONAN LOIC	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
COULON RUDDY	ASSO UNION SPORTIVE VALENCIENNES
CREPEL ALAIN	UNION SPORTIVE VALENCIENNES MARLY
DANEL JEAN PIERRE	BIACHE ST VAAST VELO CLUB
DAUCHY FABRICE	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
DEBONNAIRE XAVIER	CLUB CYCLISTE VERLINGHEM
DECOCK RENE	CYCLO CLUB ORCHIES
DECOCK VIRGINIE	CYCLO CLUB ORCHIES
DECRUCQ ROMUALD	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
DELPLACE SYLVIAN	LEFOREST CYCLO CLUB
DE-MUYNCK STÉPHANE	CYCLO CLUB WAVRIN
DINGREVILLE JEAN-JACQUES	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
DOCHNIAK DAVID	HAVELUY CYCLO CLUB
DOCHNIAK DOROTHEE	AMICALE LAIQUE SPORTIVE ROEULX
DRUART CORENTIN	MAULDE
DRUART PASCAL	NEW TEAM MAULDE
DUMONT OLIVIER	ISBERGUES - CLUB CYCLISTE D ISBERGUES M
DUSART ELODIE	ENTENTE CYCLISTE FACHES THUMESNIL RONCHIN
DUSART GEOFFREY	ENTENTE CYCLISTE FACHES THUMESNIL RONCHIN
DUTOMBOIS SAMUEL	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
DUYCK ANTHIME	CYCLO CLUB ORCHIES
FOULON ANDRÉ	CERCLE OLYMPIQUE MARCOING
FRANCOIS CLAUDE	ENTENTE CYCLISTE BERMERAIN
FREROT FRANCK	U C CAPELLOISE FOURMIES
GRARD RODRIGUE	CYCLO CLUB ORCHIES
GUENARD LUDOVIC	CYCLO CLUB ORCHIES
GUILLAUME CORENTIN	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
HAGAREL ALEXANDRE	EQUIPE CYCLISTE HUMMING RACING VILLERS POL
HAUTEM GERY	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE

HELLOT FRANCOIS	HAVELUY CYCLO CLUB
HIBLOT MICKAEL	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
HONORE TEDDY	UNION CYCLISTE CAPELLOISE
HORCHOLLE JEAN-PIERRE	ETOILE CYCLISTE FEIGNIES
JOCHIMSKI EDDIE	CYCLO CLUB ORCHIES
KOPTIENT REGIS	U C CAPELLOISE FOURMIES
LECLERCQ ALEXIS	CAMPHIN
LEULIET HENRI	CAMPHIN
LEURQUIN ALLAN	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
LEVAS MARCEL	HARNES VELO CLUB HARNESIEN
LOUSSOUARN LAURENT	LOOS EN GOHELLE VELO CLUB LOOSSOIS
MAJEROWICZ DANIEL	VELO CLUB DE LEWARDE (VCL)
MAJEROWICZ JEAN-LUC	VELO CLUB DE LEWARDE (VCL)
MARIE JULIEN	CYCLO CLUB ORCHIES
MARTEL VINCENT	ENTENTE CYCLISTE FACHES THUMESNIL RONCHIN
MARTIN ERIC	VELO CLUB DE L ESCAUT ANZIN
MICHEL ERIC	ASSOCIATION SPORTIVE VELOCEPEDIQUE LA LONGUEVILLE
MICHEL PATRICK	AGNY AMICALE LAIQUE
MORO GIANNI	FENAIN CYCLO CLUB
NIDAM ALI	HARNES VELO CLUB HARNESIEN
NOEL BENOIT	AGNY AMICALE LAIQUE
NOWAK MADDY	HALLUIN
PECQUEUR JEAN-MICHEL	CYCLO CLUB ORCHIES
PLOUCHART ANTOINE	VELO CLUB SOLESMES
POT FREDERIC	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
PRISSETTE JEAN-MICHEL	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
QUINT ERIC	AUXI LE CHÂTEAU
QUOIREZ ALEXANDRE	ASSOCIATION SPORTIVE VELOCEPEDIQUE LA LONGUEVILLE
ROBERT FRANCK	UNION CYCLISTE CAPELLOISE
ROLLAND PASCAL	TEAM BOUSIES
SACZUK STANISLAW	ETOILE CYCLISTE FEIGNIES
SCREVE BRUNO	UNION VELOCEPEDIQUE FOURMIES
SIZAIRE THOMAS	NEW TEAM MAULDE
TAQUET ADRIEN	NEW TEAM MAULDE
THIERCELIN CYRIL	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
THOREL MICHAEL	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
TINTURIER STEPHANE	LOUVROIL
TOURNEMAINE LAURENT	LEFOREST CYCLO CLUB
TURPAIN GAETAN	HAVELUY CYCLO CLUB
VERDIN GRÉGORIE	UNION SPORTIVE SAINT ANDRE
WACH ERIC	BEUVRY
WITTEK DASSONVILLE CELINE	LOOS EN GOHELLE VELO CLUB LOOSSOIS
WITTEK ELODIE	ENTENTE CYCLISTE FACHES THUMESNIL RONCHIN

